

Réunion du CLIC le 15 décembre 2010

à 09 heures 30 à la Mairie de Chasse sur Rhône

Liste des participants

Les membres du collège des « administrations »

Mr Philippe NAVARRE, Sous-Préfet de Vienne
Mr Jean-Pierre FORAY, DREAL Rhône-Alpes ó Chef de l'Unité Territoriale de l'Isère
Cdt Frédéric FOURNIER, SDIS 38, Adjoint au Chef de Groupement, Chef de Service Opérations
Mr Christian MAS, DDT Isère, Environnement, Risques et Développement Durable

Les membres du collège des « collectivités territoriales »

Mr Jean-Pierre RIOULT, Maire de Chasse-sur-Rhône, Président du CLIC
Mr Robert CHAUDIER, Maire de Villette de Vienne
Mr Daniel DELABRE, Conseiller Municipal de Givors, délégué aux risques
Mr Robert COURSAT, Conseiller Municipal de Ternay, délégué aux risques

Les membres du collège des « exploitants »

Mr Philippe MOY, société FINORGA, Directeur
Mme Karine TISSOT, société FINORGA, Responsable HSE
Mr René BON, ESSO SAF Villette de Vienne, Directeur
Mr Didier VALLES, société CDH, Dépôt de Villette-de-Vienne, Directeur
Mr Jean-Charles MARIOTTI, société TOTAL, Dépôt de Villette de Vienne, Chef de département QHSEI
Mr Cécil ADAM - SPMR

Les membres du collège des « riverains »

Mr Christian BUTY, délégué de la FRAPNA
Mr Joël CHOLEZ, Commune de Luzinay, Association Sévenne Environnement
Mr Pierre PORETTI, Commune de Givors

Les membres du collège des « salariés »

Mme Sylvie DRIDIÈRE, Secrétaire du CHSCT de FINORGA
Mme Nathalie CHARBONNEL, membre du CHSCT de FINORGA

Assistaient également à la réunion

Mr Christian SALENBIER, DREAL Rhône-Alpes ó Adjoint au chef de l'UT de l'Isère
Mr Hubert MALLET, DREAL Rhône-Alpes
Lt Serge MOUROT, SDIS 38, Adjoint au chef de caserne de Chasse sur Rhône
Mr Didier GUIRAUD, Chargé de mission Environnement ó Sous-Préfecture de Vienne
Mme Françoise CHARRIN, DDT 38
Mme Martine CAVALLERA-LEVY, DDT 38
Mr Xavier RICHARD, DDT 69, chargé de mission risques technologiques
Mr Régis ALOY ó Mairie de Chasse sur Rhône ó Directeur Général des Services
Mr Michel CRAERT, société CDH, Dépôt de Villette-de-Vienne

Absents excusés

Mr Jacques VANDENESCH, DIRECCTE
Mr Nicolas REGNY, Préfecture de l'Isère, chef du SIDPC
Mr Bernard LOUIS, Riverain, également représentant du Maire de Villette de Vienne excusé

Compte rendu de la réunion

La séance est ouverte à 9h30 par **Mr Jean-Pierre RIOULT, Maire de Chasse sur Rhône, Président du CLIC.**

L'ordre du jour de la réunion du CLIC est le suivant :

- *Approbation du compte rendu de la réunion du 10 novembre 2009*
- *Actions des exploitants en matière de prévention des risques*
- *Information du CLIC à propos de l'incident du 23 juillet 2010 sur le dépôt CDH*
- *Avancement du PPRT*
- *Questions diverses*

Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 novembre 2009

Le compte-rendu est approuvé sans réserve ; il est confirmé que Mr Bernard LOUIS est membre du collège des riverains dans l'arrêté de création du CLIC.

Bilan des actions en matière de prévention des risques de la société Finorga

Mr Moy rappelle que Finorga appartient au groupe Novasep, spécialisé dans la synthèse et la purification de molécules pour les sciences de la vie avec une très forte activité en recherche et développement ; le site de Chasse sur Rhône emploie 240 personnes.

Le classement Seveso du site repose sur la présence de gaz toxiques, principalement ammoniac et chlorure d'hydrogène.

Investissements

Les actions entreprises en 2010 sont très liées à la mise en place du PPRT :

- Mise en place de conteneurs d'ammoniac qui permet d'une part de réduire la capacité unitaire potentiellement mise en jeu en cas de fuite, d'autre part d'éviter la présence sur le site de citernes routières de livraison contenant 25 tonnes de matière
- Mise en conformité ATEX de 2 hydrogénateurs du fait d'évolution de la technologie mise en œuvre,
- Réaménagement du parc de valorisation et de la zone de déchets, afin d'éviter que des zones extérieures au site soient exposées à des rayonnements thermiques dépassant le seuil des effets irréversibles en cas d'incendie
- Prévention du risque sismique sur les stockages : évaluation de la tenue au séisme de référence, et mise en place de mesures complémentaires lorsque nécessaire.

Enfin, Mr Moy confirme que le silo de stockage de chlorure d'aluminium n'est pas en fonctionnement, et que sa remise en service ne pourra se faire qu'après avoir mis en place les mesures complémentaires de maîtrise des risques qui ont été définies en accord avec la DREAL.

Bilan du SGS (Système de Gestion de la Sécurité)

Le SGS a fait l'objet d'une inspection de la DREAL.

Le programme d'audits internes a été respecté ; les actions définies en 2009 ont été réalisées.

Le site dispose de 7 auditeurs internes.

Incidents et accidents - Exercices

Trois accidents du travail sont à déplorer en 2010 ; il s'agit d'accidents de manutention et de déplacement, sans lien direct avec la production, et sans conséquence sur l'environnement. Les mauvais indices sont néanmoins une préoccupation de la direction.

Les incidents sont suivis par un système éprouvé : les comptes-rendus d'incident (CRI). Ils sont cotés de 1 à 3 suivant leur gravité potentielle ; le niveau 1 est le plus élevé et correspond à un accident de personne ou une perte de confinement de matière dangereuse ; il impose une investigation formelle soumise à la direction du site, le niveau 2 une investigation sous la responsabilité du service Hygiène Sécurité Environnement (HSE) et le niveau 3 sous la responsabilité du chef de service.

Le site est soumis à POI (Plan d'Opération Interne) et PPI (Plan Particulier d'Intervention) et dispose d'une équipe de 40 équipiers de seconde intervention et 9 cadres d'astreinte. Ils sont mis en situation régulièrement au cours d'une vingtaine de manœuvres chaque année. Une formation spécifique est organisée pour l'encadrement.

Un exercice POI a été réalisé le 13 décembre 2010 en collaboration avec les sapeurs pompiers de Chasse sur Rhône et de Vienne.

Programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques

Le programme est principalement orienté vers la mise en place des mesures de maîtrise des risques définies à l'occasion de la mise à jour de l'étude de dangers en vue de l'élaboration du PPRT ; il n'en demeure pas moins que la sécurité des travailleurs reste une préoccupation majeure de l'entreprise ; l'amélioration de la sécurité vit à travers le Document Unique et se traduit par de nombreuses actions au quotidien (440 en 2010).

Décisions individuelles

Deux arrêtés préfectoraux ont été pris pour l'établissement : le premier relatif à la recherche et à la réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau (RSDE), le second à la prescription du PPRT.

Mr Foray présente les modalités de la démarche réglementaire RSDE :

- Recherche préliminaire, permettant de définir les substances potentiellement présentes,
- Campagne de prélèvements sur 6 mois,
- Bilan des analyses des prélèvements,
- Mise en place d'une surveillance pérenne sur les substances qui ont été détectées,
- Etude technico-économique pour la réduction ou la suppression du rejet de substances dangereuses.

Mr Aloy demande si les mesures prises pour l'ammoniac ont des conséquences sur le classement Seveso de l'établissement. Mr Moy indique que les modifications n'affectent pas la quantité globale d'ammoniac autorisée sur le site (5 tonnes) ; l'utilisation de conteneurs permet seulement d'éviter la présence d'un camion de livraison de 25 tonnes au moment des livraisons.

En réponse à la question de Mr Aloy sur les études relatives au risque sismique, Mr Moy précise que la référence est le séisme majoré de sécurité (SMS), qui correspond à l'intensité du séisme maximal historiquement vraisemblable (SMHV) augmentée de 1 degré sur l'échelle MSK (échelle comportant 12 degrés et décrivant les effets d'un tremblement de terre sur les constructions, les terrains et la population). Finorga est implanté dans une zone de risque 0, représentant un aléa sismique négligeable ; il en résulte que les investigations à mener sont limitées, et que les éventuelles mesures à prendre sont simples. Mr Foray complète le propos et informe l'assemblée qu'une nouvelle carte d'aléa sismique de la France vient de paraître, intégrant la probabilité d'occurrence des séismes en fonction de leur intensité ; les services de l'Etat sont en attente des arrêtés ministériels déclinant sous forme de prescriptions techniques l'application aux entreprises industrielles. La commune de Chasse sur Rhône est classée dans la catégorie de risque Modéré, qui impose la mise en œuvre de mesures parasismiques pour toute construction neuve à partir du 1^{er} mai 2011.

A la question de Mr Poretti, Mr Moy décrit succinctement le traitement des eaux de pluie : les eaux de voiries sont rejetées au Rhône par un collecteur équipé d'un dispositif de surveillance et d'une vanne détournant le flux vers la station d'épuration du site ou vers un bassin de rétention pour traitement ultérieur. Les eaux de ruissellement potentiellement polluées sont collectées vers la station d'épuration.

Mr Buty demande des précisions quant aux substances concernées par la démarche RSDE. *Mr Foray et Mr Salenbier* exposent le travail préalable réalisé par le Ministère en collaboration avec l'Aners pour définir les substances à rechercher par branche d'activité ; la recherche préliminaire permet ensuite de limiter les recherches aux substances susceptibles d'être présentes au sein de l'établissement. Pour Finorga, 72 substances ont été retenues. Les analyses sont financées à 50 % par l'Agence de l'Eau.

A propos de l'exercice POI, le *Cdt Fournier* rapporte que les deux observateurs dépêchés sur place n'ont pas fait remonter de remarque particulière. *Mr Moy* donne quelques informations supplémentaires sur l'exercice :

- le scénario sélectionné était une petite fuite d'ammoniac, sans conséquence toxique ; il était néanmoins perceptible par les personnes extérieures au site
- l'objectif était de tester le dispositif d'information du voisinage
- cet exercice permettra d'améliorer la communication avec la population ; des actions seront proposées dans ce sens (information préalable, formation, ...)

Enfin, le SDIS interviendra lors du prochain exercice POI.

Bilan des actions en matière de prévention des risques de la société ESSO

Le dépôt de Villette de Vienne a été créé en 1969 en même temps que 3 autres dépôts périphériques du complexe SPMR (Société du Pipeline Méditerranée Rhône) . Il s'agit d'un stock stratégique de 75 000 m³, alimenté par pipe depuis les raffineries méditerranéennes de l'étang de Berre.

Propriété de ESSO, l'installation est exploitée et gérée par SPMR dans le cadre d'une convention d'exploitation ; il est classé Seveso seuil haut.

Investissements

Les dépenses de sécurité portent sur l'inspection du bac 1, la mise en place d'un détecteur d'hydrocarbures dans chaque cuvette de rétention et la mise en aérien du dispositif de vidange des eaux pluviales des cuvettes de rétention, comportant une pompe de relevage et un système de détection d'hydrocarbure qui arrête automatiquement la vidange.

L'année 2010 a vu le démarrage de travaux de peinture extérieure du bac 1.

Bilan du SGS

Dans le cadre de la convention d'exploitation, SPMR applique et fait appliquer son propre SGS.

Incidents et accidents - Exercices

Aucun incident ou accident n'est à déplorer sur le site sur la période 2009-2010.

Programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques

Le principal projet d'investissement est l'amélioration de la défense incendie, l'objectif étant de profiter de synergies au niveau de la plateforme.

Décisions individuelles

L'étude des dangers a été remise en avril 2007 ; des compléments ont été demandés en avril 2010 et remis entre mai et juillet 2010.

Mr Foray informe le CLIC du déroulement de l'instruction des compléments d'étude des dangers, retardé à cause de perturbations temporaires de l'effectif de l'Unité Territoriale.

Mr Bon considère que les mouvements sociaux de l'automne 2010 ont eu un impact très faible sur le dépôt de Villette de Vienne.

Mr Navarre aborde la question de la couleur de la peinture des bacs, et de leur visibilité depuis la colline en vis-à-vis. Pour *Mr Bon et Mr Foray*, le choix de la couleur est conforme aux préconisations de l'administration, avant tout lié à la maîtrise de l'évaporation des produits stockés. *Mr Adam* rappelle que la couleur bleue appliquée sur certains bacs a été choisie après consultation de la population. *Mr Cholez* fait remarquer que la présence de traces oxydées

*fait planer un doute quant à l'entretien et l'état général du dépôt. **Mr Bon** insiste sur le fait que la mise en peinture a une vocation esthétique, et que l'inspection des bacs n'a jamais relevé d'anomalie. En conclusion, **Mr Foray** prend l'engagement d'entamer une réflexion concertée sur ce sujet.*

Bilan des actions en matière de prévention des risques de la société SPMR

SPMR gère les 4 dépôts du complexe, dont un seul lui appartient. Le complexe a été construit en 1969, dans un environnement éloigné des zones habitées.

Le dépôt SPMR est un stockage intermédiaire sur le réseau de transport par canalisations d'hydrocarbures liquides. Il s'agit de produits raffinés, répondant aux spécifications de qualité en France et en Suisse.

Il y a 22 bacs de stockage, représentant 92 000 m³ de capacité. Tous les bacs contenant des produits légers sont munis d'écrans flottants.

La protection incendie comporte une réserve d'eau réalimentée depuis la nappe phréatique, une pompe incendie, des moyens fixes et des moyens mobiles, ainsi qu'une réserve d'émulseur.

L'installation relève du régime Seveso seuil haut.

Investissements

Les investissements portent sur l'entretien et l'inspection des bacs (en moyenne 3 bacs par an), et sur la mise en place de mesures complémentaires de maîtrise des risques : équipement de 2 bacs de soupapes contre les surpressions lentes, ce qui permet l'élimination des scénarios correspondants.

Enfin, la sûreté du site a été améliorée par mise en place d'un nouveau poste de garde, d'un nouveau dispositif de contrôle des entrées, et par le doublement de la clôture par une clôture active.

Bilan du SGS

Le SGS fait l'objet d'audits internes et d'une inspection de la DREAL.

Incidents et accidents - Exercices

Aucun incident ou accident n'est à déplorer sur la période 2009-2010.

Un exercice POI a été réalisé en septembre 2010.

Le POI a été révisé en novembre 2010.

Programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques

Décisions individuelles

L'étude des dangers a été remise à la DREAL en 2007.

Le Cdt Fournier indique que le SDIS a participé à l'exercice POI pour valider l'organisation en place et, en tenant compte des rayonnements thermiques, pour déterminer le positionnement des équipements mobiles en complément des installations fixes.

Bilan des actions en matière de prévention des risques de la société TOTAL

Investissements

Le principal investissement de l'année est l'amélioration du système de protection incendie. Le site disposait sur place des moyens de temporisation de l'incendie, l'extinction faisant appel aux moyens mobiles de la raffinerie de Feyzin. Aujourd'hui, il possède des moyens fixes pour l'extinction. Le dispositif a été complété par la mise en place de détecteurs feu dans chaque cuvette, en plus de la détection hydrocarbures déjà en place. La pomperie incendie a été mise à niveau pour assurer le débit nécessaire.

Bilan du SGS

Le stockage répond aux normes ISO 9001, ISO 14001 et SIES. Fin 2009, une inspection générale de sécurité a été réalisée par le groupe Total, donnant lieu à 58 recommandations ; le plan d'action a été réalisé à 80 % et sera clos en juin 2011.

Une revue de contrat d'exploitation du bac de stockage a été réalisée avec SPMR, portant en particulier sur le SGS.

L'action continue d'amélioration de la sécurité aux postes de travail se poursuit.

Le programme de formations a été respecté (formation initiale et recyclage) pour le personnel et les entreprises extérieures (système MASE).

Le retour d'expérience provient des organismes professionnels, du groupe et des structures locales.

Incidents et accidents - Exercices

5 accidents du travail sont à déplorer sur le site en 2010. Il s'agit de problèmes de gestes et postures, manutention et déplacements sur site. Les actions entreprises sont le déploiement de la politique des règles d'or concernant les déplacements (15 règles qui sont impliquées dans 90 % des accidents), et de la réalisation d'une campagne de formation gestes et postures.

Il n'y a pas eu d'événement notable au niveau du stockage proprement dit.

Les exercices hebdomadaires ont été respectés. L'exercice POI annuel a été annulé en raison des mouvements sociaux de l'automne. Un exercice POI concernant le bac opéré par SPMR est programmé en décembre 2010.

Programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques

Le programme porte surtout sur la révision des procédures d'intervention des entreprises extérieures avec une amélioration des interfaces et la formalisation d'une réunion de démarrage. L'information annuelle des entreprises est également formalisée, que ce soit à propos des installations ou des procédures.

Par ailleurs, le suivi de réalisation des plans d'action a été amélioré.

Décisions individuelles

Un arrêté préfectoral a été pris en août 2010 pour des compléments à apporter à l'étude des dangers dans l'objectif de l'élaboration du PPRT. Les compléments ont été remis début septembre 2010.

Mr Cholez demande ce qui peut se passer sur le dépôt en cas d'incident se produisant pendant un mouvement social ou en l'absence de personnel. Mr Mariotti indique qu'il existe un plan de sécurité avec mobilisation des moyens minimaux pour assurer la sécurité des installations.

Bilan des actions en matière de prévention des risques de la société CDH

Le dépôt est exploité par SPMR. Il s'agit d'un stock stratégique, qui dispose d'un poste de chargement de citernes routières.

Investissements

Outre l'inspection et le contrôle des bacs, les investissements ont porté sur le remplacement de la passerelle d'accès au dôme camion et sur la formation des transporteurs et chauffeurs à l'application du protocole de sécurité et au respect des règles de transport de marchandises dangereuses (TMD) lors des opérations de chargement.

Incidents et accidents - Exercices

Une fuite de gazole a eu lieu le 23 juillet 2010 lors d'une opération de transfert entre le pipe SPMR et le bac 1, au niveau de deux brides d'un coude de la conduite (mauvais serrage après le remplacement d'un joint). Environ 270 m³ de gazole ont été répandus et collectés dans la tranchée pétrole du site. Il n'y a pas eu de rejet à l'extérieur du site.

Programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques

L'essentiel de l'activité 2011 sera consacré à la dépollution du sol et à la préparation de la réouverture du dépôt.

Décisions individuelles

Arrêté préfectoral du 6 août imposant l'arrêt des activités et mettant en demeure l'exploitant de dépolluer les sols, de réaliser l'analyse des causes de l'action et de définir les actions correctives à mettre en œuvre.

Mr Cholez demande qui opère les chargements de citernes routières. Mr Vallès répond que les chauffeurs déclenchent le chargement automatique des citernes routières, sous contrôle vidéo depuis le centre SPMR. Les chauffeurs doivent s'identifier avant de pouvoir démarrer l'opération ; ils sont formés au transport de matières dangereuses, à l'application du protocole de sécurité CDH/SPMS. Une procédure d'habilitation et d'agrément est en vigueur, qui se traduit par l'attribution nominative d'un badge d'accès au poste de chargement. Les véhicules doivent être conformes à la réglementation.

Mr Chaudier demande s'il est possible qu'il y ait d'autres produits que du gazole et quelles sont les conséquences prévisibles. Mr Vallès précise que les citernes sont affectées au transport de gazole ou de fuel domestique, ce qui exclut tout risque d'incompatibilité. Le protocole de sécurité prévoit qu'en cas d'utilisation pour un autre produit, la citerne doit être lavée avant chargement. Mr Foray confirme et ajoute que les citernes sont dédiées au transport d'hydrocarbures ; le mélange avec d'autres hydrocarbures se traduirait uniquement par des problèmes de qualité de produit.

Information du CLIC sur l'accident du 23 juillet 2010

Point de vue de l'exploitant

Rappel du contexte

Le dépôt comporte 4 bacs : deux bacs de 30 400 m³ et un bac de 3 400 m³ de gazole en service, et un bac désaffecté. Le dépôt a été racheté à Shell en avril 2008 ; l'exploitation demeure confiée à SPMR en prolongation du contrat préalablement passé par Shell.

Description de l'accident

Le 23 juillet 2010, le bac n° 2 était en cours d'inspection, vide et dégazé. Lors d'une opération de transfert de gazole depuis le pipe vers le bac n° 1 (3 400 m³), une fuite s'est déclarée au niveau des brides d'un coude qui avait été mal resserrées après travaux. Les tuyauteries cheminent dans une tranchée ouverte à l'intérieur de laquelle une partie du produit transféré s'est écoulée. L'accident a été détecté à 8 heures 15, soit environ 4 heures 30 après le début de l'opération.

La quantité de gazole épandu est estimée à environ 1 000 m³ ; 730 ont pu être pompés. Aucun écoulement n'a eu lieu hors de l'établissement.

La surface polluée est d'environ 3 500 m².

Dès la détection de l'accident, les mesures suivantes ont été prises :

- mise en batterie des véhicules de protection incendie,
- appel d'une société extérieure pour le pompage du gazole épandu ; l'opération a duré jusqu'au lendemain,
- injection d'eau dans le réservoir 1 pour isoler le gazole du fond

CDH, alerté à 10h15, a mis en place d'une cellule de crise, fait geler toutes les activités sur le centre, informé la DREAL et dépêché sur place le chef de dépôt et son adjoint.

Le mardi 27 juillet, Arcadis a été désigné pour prendre en charge la gestion des conséquences de l'accident et la dépollution.

Les actions mises en place depuis la date de l'accident sont :

- surveillance de la nappe phréatique par suivi journalier d'un réseau d'une dizaine de piézomètres
- investigations géotechniques visant à délimiter la zone polluée ; des sondages ont été réalisés en septembre puis en novembre pour appréhender l'évolution de la situation,
- excavation et évacuation des sables de surface et des zones les plus impactées,
- bâchage de la zone polluée pour limiter la lixiviation des sols,
- définition de la technique de dépollution : la méthode thermique a été sélectionnée.

En pénétrant dans le sol, le gazole a touché la couche de limons et a atteint la couche sous-jacente de graviers sans toutefois atteindre la nappe phréatique qui est à environ 40 m de profondeur.

Point de vue de la DREAL

L'analyse par les services de l'état attribue l'incident à la conjonction de plusieurs manquements :

- pas de consignation et déconsignation des canalisations qui ont fait l'objet de travaux,
- plusieurs intervenants (CDH, SPMR, Trapil)
- travaux de maintenance sous-traités à une entreprise extérieure,
- réactivité insuffisante, la fuite ayant été détectée plus de 4 heures après qu'elle se soit déclarée

L'entreprise répond aux demandes de la DREAL, pas toujours aussi vite que souhaité.

Aujourd'hui, il reste un bac en charge contenant 28 000 m³ de produit. Un projet d'arrêté sera soumis au CODERST en décembre 2010 pour proposer la remise en service temporaire du dépôt afin de vider le bac et pouvoir ensuite mettre en œuvre les travaux de dépollution en toute sécurité ; ces travaux feront l'objet d'un arrêté de prescription au début de l'année 2011.

Les modélisations réalisées ont montré que les 270 m³ non récupérés par pompage pourront être traités par une méthode thermique qui consiste à introduire dans le sol une centaine d'aiguilles chauffantes qui fluidisent le produit qui est récupéré par des aiguilles périphériques (3 pour chaque aiguille chauffante) vers un ensemble de filtres et des charbons actifs ; il n'y a aucun rejet atmosphérique. Les vapeurs sont récupérées par une installation spécifique qui sera mise en place pendant la durée des travaux.

Les terrains les plus pollués ont été excavés et évacués vers un centre de traitement agréé.

Mr Chaudier exprime sa satisfaction de constater que les entreprises et les technologies font des progrès pour la protection de l'environnement.

Avancement des PPRT

Complexe pétrolier

Au cours de l'année 2010, les exploitants ont fourni les compléments d'études des dangers demandées en vue de l'élaboration du PPRT. La clôture de l'instruction de ces documents par la DREAL est prévue pour la fin du premier semestre 2011 ; elle produira le périmètre d'étude nécessaire à la prescription du PPRT ainsi qu'une première version de la carte d'aléas.

Chasse sur Rhône

Le PPRT a été prescrit par arrêté préfectoral du 2 août 2010.

La carte des aléas a été transmise aux DDT de l'Aisère et du Rhône qui travaillent à la définition des enjeux.

Une première réunion des personnes et organismes associés (POA) sera programmée en fonction de l'avancement des travaux des DDT et au plus tard à la fin du premier semestre ; elle sera rapidement suivie d'une réunion publique dans les communes concernées, qui pourrait se dérouler à l'automne 2011.

Mr Aloy s'inquiète de la synchronisation du calendrier d'élaboration du PPRT avec celui de la révision en cours du plan local d'urbanisme (PLU). Mr Foray pense que les cartes d'aléas et d'enjeux pourront être prêtes avant la fin du premier semestre 2011 ; néanmoins, les zones d'aléas pourront être communiquées de manière anticipée par le biais d'un porté à connaissance qui pourrait être prêt aux alentours du mois de mars 2011.

Une première réunion des POA pourrait être programmée à cette occasion.

Dans l'objectif des réunions POA, il est convenu que les informations et questions à faire parvenir à Mr Buty, représentant désigné par le CLIC au processus d'association, transiteront par le président du CLIC.



PDF
Complete

Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

Questions diverses

Mr Rioult souhaite aborder le sujet des odeurs autour de la zone industrielle de Chasse sur Rhône. Une réunion s'est tenue en février 2010 ; elle devrait déboucher sur une convention qui sera mise en place au début de l'année 2011.

Mr Moy, Mr Rioult et Mr Navarre s'accordent sur le fait qu'aucun problème d'odeur ne s'est déclaré au cours des derniers mois.

La séance est levée à 11h30.

Compte rendu réalisé pour le compte de la DREAL par Michel PERRIER
Société AMARISK 6 31 rue de la Convention 6 38 200 VIENNE - (04 74 54 73 16)